



# U.S. Customs and Border Protection

## **Informations sur la confidentialité – Vérification biométrique au départ**

**Lorsque vous vous approchez de la porte électronique/caméra, votre photo sera prise et transmise à l'U.S. Customs and Border Protection (CBP). Le CBP comparera cette photographie à celle(s) associée(s) à votre passeport, votre visa, d'autres documents de voyage ou à des inspections frontalières antérieures.**

**Si vous ne souhaitez pas être pris(e) en photo, veuillez vous adresser à un agent de porte ou du CBP pour demander une vérification d'identité manuelle.**

**Le CBP supprimera dans les 12 heures les photographies de citoyens américains recueillies dans le cadre de la vérification biométrique. En vertu de l'article 8 U.S.C. § 1365b; 8 C.F.R. 215.8(a)(1), les photographies de certains citoyens non américains sont conservées dans les systèmes sécurisés du Department of Homeland Security et utilisées comme confirmation biométrique du départ des États-Unis.**

**Les transporteurs effacent immédiatement toutes les photos prises au cours de cette procédure et ne conserveront aucune photo prise pendant l'embarquement à quelque fin que ce soit.**

**Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Web à l'adresse [www.cbp.gov/biometrics](http://www.cbp.gov/biometrics)**